

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 40 (1914)  
**Heft:** 14

**Artikel:** Le nouvel Hôtel de la Caisse d'Epargne, à Genève  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-30854>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

11 % à la rampe maximum de 9 % adoptée au début pour la traversée des cols de la Furka et de l'Oberalp.

Les travaux sur le canton du Valais ont commencé le 22 juin 1911, à Mörel et l'ouverture des chantiers sur le canton d'Uri eut lieu en mai 1912 à Andermatt et, en juillet de la même année, à Disentis dans le canton des Grisons. En vue d'accélérer la marche de l'entreprise et eu égard aux conditions climatiques de la région traversée, l'ensemble des travaux a été divisé en 20 lots, de longueur et d'importance fort différentes, adjugés à des sous-entrepreneurs par la *Société des Baignolles*.

Tous les transports furent effectués par chars, sur la route de la Furka qui longe la ligne. Bien que les vallées desservies par le chemin de fer soient parsemées de villages et de hameaux, l'entreprise s'est trouvée en présence de difficultés assez sérieuses résultant du manque d'habitation, notamment entre la Furka et Tschamut, ce qui nécessita la construction de nombreux baraquements. Des équipes de 200 hommes sont restées parfois dans ces baraquements, privées de toute communication pendant 6 mois.

Le rail central système *Hanscotte* dont l'usage avait été adopté au début des études (Voir *Bulletin Technique 1910*, p. 277) a été abandonné pour diverses raisons dont la principale vise les transformations qu'auraient dû subir les véhicules des chemins de fer Rhétiques pour pouvoir circuler sur la ligne Brigue-Disentis. On a fait choix de la crémaillère Abt, en prévision d'une jonction dans un avenir plus ou moins éloigné avec le Viège-Zermatt.

Le rayon minimum des courbes, d'abord fixé à 60 m., a été porté à 80 m.; il est d'ailleurs peu fréquent sur les tronçons à simple adhérence.

A cause des mauvais terrains rencontrés, l'axe du grand tunnel de la Furka a dû être déplacé, parallèlement à lui-même de 96 mètres, au prix de l'abandon d'une galerie de 156 mètres.

Nous récapitulons les principales.

#### Normes.

Ecartement de la voie : 1 mètre.

Rampe maximum : 40 mm, en simple adhérence et 110 mm. avec la crémaillère.

Rayon minimum des courbes : 80 m.

Rayon des raccordements verticaux : 800 m.

Minimum d'alignement intercalé entre deux courbes de sens contraire : 25 m.

Vitesse maximum des trains : 45 km. en adhérence et 18 km. en crémaillère.

#### Infrastructure.

La voie est toujours établie sur plateforme indépendante et les profils types employés sont semblables à ceux des principaux chemins de fer suisses à voie étroite. Voir fig. 6, 7 et 8. Les ponts en maçonnerie ont une largeur de 3 m. et des garde-corps en encorbellement.

(A suivre).

### Le nouvel Hôtel de la Caisse d'Épargne, à Genève.

(Pl. 5, 6, 7 et 8.)

Le nouvel Hôtel de la Caisse d'Épargne à Genève, inauguré le 1<sup>er</sup> décembre 1913, est situé au bas de la rue de la Corraterie, à l'angle de la rue du Stand, soit au centre du quartier des banques et des affaires.

Cette construction entièrement dégagée sur ses 4 faces, se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étages et de locaux dans la toiture.

Dans le sous-sol sont installés avec les derniers perfectionnements modernes, les chambres fortes et caveaux pour la garde des titres, un garage pour bicyclettes, les lavabos et toilettes nécessaires pour le personnel, ainsi que les locaux du chauffage central.

Au rez-de-chaussée un premier vestibule donne accès au grand hall central et à l'escalier principal conduisant aux étages supérieurs; autour du hall central sont répartis les différents services de la Caisse d'Épargne, lesquels sont reliés aux locaux du premier étage par un escalier spécial et un monte-charge.

Au premier étage se trouvent la grande salle des séances du Conseil d'Administration, la salle des commissions, les bureaux de la Direction, ainsi que le bureau de l'architecte, avec leurs dépendances.

Le deuxième étage est affecté en partie au logement du Directeur, le reste, disponible, est réservé pour un agrandissement éventuel des locaux de la Caisse d'Épargne.

Dans les combles, le logement du concierge et des locaux disponibles pour archives, etc.

Les façades, en style français du XVIII<sup>me</sup> siècle, sont construites en pierre d'Euville pour le rez-de-chaussée et en pierre de Savonnières pour les étages supérieurs; le socle est en roche de Reuchenette (Soleure).

Tous les planchers, ainsi que la charpente de la toiture, sont en béton armé.

Une servitude de hauteur grevant ce terrain (de même que tous les immeubles placés du côté Sud de la Corraterie), a contraint les constructeurs de donner à la toiture le minimum d'élévation, tout en permettant d'utiliser les locaux placés au-dessus de la corniche principale.

L'exécution de cette œuvre fut confiée à M. *Henri Goss*, architecte, auquel le Conseil d'Administration adjoignit, à titre d'architecte-conseil, M. *Marc Camoletti*, lequel fut chargé d'établir les dessins d'ensemble et de détails de la partie artistique (façades et intérieurs) et d'en surveiller l'exécution.

Les deux motifs de sculpture couronnant les pilastres du motif central de la façade principale, sont l'œuvre de MM. *James Vibert* et *P. Moulet*, statuaires. Ils représentent des adolescents portant des glanes d'épis, symbole de l'épargne.

#### Impression rotative en creux ou Héliogravure.

Nos planches hors texte, 5, 6, 7 et 8 ont été gravées par un procédé nouveau, breveté par la maison *Sadag*, qui a révolutionné la technique de l'illustration.

Sans pouvoir entrer dans tous les détails du procédé, voici dans leur ensemble la marche des opérations. Après avoir sensibilisé au bichromate une couche de gélatine, on



*Phot. Fr. Boscassano*

CAISSE D'ÉPARGNE DE GENEVE  
*Façade principale*

*Hélio-Sadag, Genève*

Architecte M. H. Goss  
Architecte conseil M. Marc Camoletti  
chargé de la partie artistique

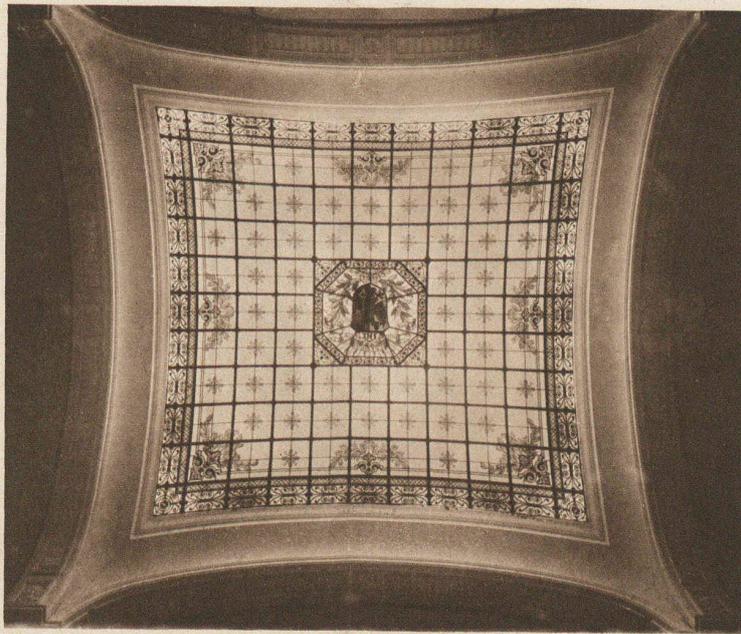


*Hélio-Sadag, Genève.*

*Phot. Fréd. Boissonnas.*

CAISSE D'ÉPARGNE DE GENÈVE  
*Salle du Conseil d'administration (fond de la salle)*

Architecte M. H. Goss  
Architecte conseil M. Marc Camoletti  
chargé de la partie artistique.



*Hélio-Sadag, Genève*

*Phot. Fred. Boissonnas*

CAISSE D'EPARGNE DE GENEVE  
*Vitrail*



*Hélio-Sadag, Genève*

*Phot. Fred. Boissonnas*

CAISSE D'EPARGNE DE GENEVE  
*Grand hall*

Architecte M. H. Goss  
Architecte conseil M. Marc Camoletti  
chargé de la partie artistique.



*Helio-Sadaq, Genève*

*Phot. Fréd. Bourgonna*

CAISSE D'ÉPARGNE DE GENÈVE  
*Façade sur la place de Hollande*

Architecte M. H. Goss  
Architecte conseil M. Marc Camoletti  
chargé de la partie artistique.